

presque aucun essai n'a été même fait pour acquérir aucune connaissance de l'intérieur. Ces établissements s'élèvent aujourd'hui à 60 ou 70, dont le plus grand nombre sont sur les rives est et sud, et particulièrement sur la première. La seule grande ville sur cette Ile est St. Jean, située dans environ $40^{\circ} 35'$ lat. N., $52^{\circ} 38'$ long. O., sur le côté est de l'Ile, laquelle, outre qu'elle est le siège du gouvernement, est le principal hâvre pour les vaisseaux mercantiles.

Terreneuve fut probablement découverte en premier lieu par les habitants du Nord, vers l'an 1000. Jean et Sébastien Cabot, à leur second voyage, découvrirent le Cap Bonavista, sur cette Ile, le 24 de Juin, 1497. En débarquant dans la baie voisine ils trouvèrent plusieurs natifs habillés de peaux de bêtes et prirent formellement possession de l'Ile, qu'ils appelèrent *Baccalaos*, nom donné à la morue par les natifs; un nom, remarquons le, qui a été adopté dans le langage des Portugais (*baccaleao*). Subséquentement quelques aventuriers procédèrent de Portugal, à l'Ile et formèrent un établissement d'où ils furent chassés par les Anglais sous Sir François Drake, pendant le règne d'Elizabeth. En 1610 une charte fut accordée à une compagnie d'aventuriers de Londres et de Bristol, pour la colonisation de Terreneuve, et une colonie fut établie à la Baie de la Conception. Quatre ans plus tard des cours de justices furent établies dans l'Ile par l'autorité Royale; et le premier, Lord Baltimore, en 1623, établit une colonie florissante à Ferryland, sur la côte est, où il résida lui-même pendant plusieurs années. A partir de ce temps grand nombre d'établissements furent continuellement faits le long de la côte est par les Anglais, tandis que les Français s'établissaient au sud, à Placentia, dans la Baie de ce nom, et en maintinrent la possession jusqu'au traité d'Utrecht, en avril 1713. Par ce traité Terreneuve et ses dépendances furent déclarées appartenir entièrement à la Grande-Bretagne, mais il fut permis aux Français de pêcher et saler leur capture sur quelques parties du rivage, sans qu'il leur fut permis d'élever aucune fortification ou aucune autre bâtisse, excepté celles strictement nécessaires au sujet des pêcheries.

Il fut convenu en 1818 que les vaisseaux appartenant aux Etats-Unis aient en commun avec les sujets britanniques, le privilège de pêcher le poisson sur la côte du sud, entre le Cap Ray et les Iles Ramea, et sur les côtes de l'ouest et de nord, depuis le Cap Ray jusqu'aux Iles Quirpon; aussi sur les côtes des Iles de la Madeleine, sur les côtes, baies, hâvres et criques du Labrador, depuis le Mont Joli par le détroit de Belle-Ile, et de là vers le nord, indéfiniment le long de la côte comme ci-devant, mais sans préjudice aux droits exclusifs de la compagnie de la Baie d'Hudson. Et ils ont aussi la liberté de sécher et saler le poisson dans aucun des hâvres, baies, et criques non établis des parties du sud de Terreneuve et Labrador, mais aussi longtemps seulement qu'ils demeureront non établis.

BANCS DE TERRENEUVE.—Vers l'est ainsi que vers le Sud de l'Ile de Terreneuve, sont divers bancs de sable d'une grande étendue abondant en poisson de diverses espèces. Le fond est communément couvert d'une grande quantité de coquilles, et fréquenté par des multitudes de petits poissons, dont la plupart servent de nourriture à la morue; et celle-ci croît d'une manière si étonnante et est en nombre si prodigieux que, quoique plusieurs centaines de vaisseaux aient été annuellement chargés de ce poisson pour plus de deux siècles, cependant une consommation si grande n'a pas diminué le nombre d'une manière apparente. La pêche n'est pas bornée aux bancs, mais s'étend dans une abondance égale aux rives et hâvres de Terreneuve, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile Breton. Le poisson est communément plus abondant là où les fonds sont sablonneux et la profondeur environ 30 brasses; sur les fonds de vase on a observé qu'il est moins nombreux. En hiver il paraît se retirer dans l'eau profonde, mais en février, mars et avril, il revient encore sur les bancs et engraisse rapidement.*

LE GRAND BANC vers le sud-est de l'Ile s'étend depuis environ la lat. de 43° N. à $47^{\circ} 42'$ N. Sa forme, comme celle des autres bancs, n'est pas facilement définie; mais vers la latitude de 45° sa largeur est de près de 5 degrés, d'où, vers le sud, il rétrécit presque à une pointe, et paraît tomber soudainement dans une eau qu'on ne peut pas approfondir. Le bout du nord, qui est presque dans la latitude du Cap Spear, mesure environ 60 milles de large, ayant un fond de sable et de coquilles à une profondeur de 45 à 48 brasses. Dans la latitude du Cap Race, ou dans $46^{\circ} 40'$ N., et $47^{\circ} 30'$ long. O. on obtiendra des sondages de 76 brasses, sable blanchâtre; ceci sera à environ 140 milles vers

(1) Dans "British America," par M. McGregor, Vol. 2, 1832, on donne une copieuse description de la manière de pêcher et de saler à Terreneuve, tel que démontré aussi par une citation du même ouvrage dans le "Nautical Magazine," Juin 1832, p. 190.